

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 149-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.384

Déposée le: 13.06.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: de Meuron (Thun, Les Verts) (porte-parole)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Schnegg (Lyss, PEV)
Schindler (Bern, PS)
Freudiger (Langenthal, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Sages-femmes : réduction des coûts de santé grâce à une offre professionnelle de conseil et de suivi en deux langues pour tout le canton

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de veiller à ce que les futurs parents, en particulier les femmes enceintes, aient suffisamment accès à une offre d'information et de conseil compétente pendant la grossesse, à la naissance et durant les huit premières semaines de vie du nouveau-né ;
2. de créer les conditions nécessaires sous forme d'un service de suivi et de conseil téléphonique à bas seuil pour les parents et les spécialistes, de manière à
 - a. proposer une offre de conseil et d'encadrement aux parents à même de réduire les coûts ;
 - b. améliorer la chaîne de soins dans la promotion de la santé dès la petite enfance ;
 - c. assurer une transition sans faille vers les centres de puériculture établis ;

3. d'examiner dans quelle mesure il faudrait assurer un tel service de conseil téléphonique 24 heures sur 24, pour qu'il puisse répondre également à d'autres besoins, par exemple dans le cadre d'un « accouchement confidentiel ».

Développement :

Dans notre société, un bon encadrement pendant la grossesse, à la naissance et durant les semaines qui suivent l'accouchement devrait aller de soi. Grâce au progrès de la médecine et à la prospérité de notre pays, la mortalité infantile et maternelle a pu être réduite. La période de la grossesse, de la naissance ainsi que les premiers jours et semaines de vie de leur bébé devraient constituer pour les futurs parents l'un des plus importants moments de leur vie. Sans compter qu'il est prouvé qu'un bon départ dans la vie de jeunes parents a un effet positif sur la santé de la mère et de l'enfant par la suite.

Nonobstant ces évolutions réjouissantes, force est de constater l'existence de tendances problématiques durant ces périodes de grossesse, d'accouchement et de découverte de la parentalité. Le nombre d'accouchements par césarienne pour des raisons autres que médicales est en augmentation, un constat clairement mis en évidence par les fortes disparités qui existent entre les hôpitaux. Le travail de prévention et d'information autour de la grossesse et de l'accouchement effectué en amont par les sages-femmes participe à enrayer le phénomène. Depuis l'introduction des forfaits par cas en 2012, les femmes doivent rentrer chez elles après 3,7 jours en moyenne, alors qu'elles se trouvent dans la phase la plus critique des suites de couches, d'où l'importance croissante du suivi ambulatoire post-partum par les sages-femmes. Un encadrement compétent et continu par les sages-femmes avant et après la naissance contribue à déceler de manière précoce les complications et les risques pour la mère et l'enfant, à fournir une aide et, surtout, à prévenir des réhospitalisations onéreuses. Tous les parents n'organisent cependant pas un suivi post-partum avant même l'entrée à la maternité. Dans ce cas, les maternités cherchent une sage-femme disponible à court terme. Elles tiennent des listes d'adresses internes ou s'adressent aux deux centres téléphoniques existants, le réseau et la centrale des sages-femmes. Gérées de manière bénévole, ces deux structures cesseront toute activité à la fin de l'année faute de financement suffisant.

Comme il ressort des statistiques d'une étude¹ menée dans le canton de Berne, le suivi des suites de couches dans le canton augmente certes constamment depuis 2010, mais il reste inférieur de plus de dix pour cent à la moyenne suisse. Compte tenu de la cessation d'activité des deux permanences téléphoniques, l'offre risque d'être insuffisante.

Il manque aussi dans le canton un centre de consultation téléphonique ouvert tous les jours, comme il en existe dans les cantons de Zurich et de Bâle. Ils ont pour mission de conseiller les parents pendant la grossesse et durant les huit premières semaines de vie du nouveau-né (de manière complémentaire au centre de puériculture, qui assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 11h00) et de les aiguiller vers des spécialistes. Une telle permanence offre un outil à bas seuil qui permet de répondre au besoin d'information et de conseil de pa-

¹ Source : Erdin, Rebekka, Monika Schmid et Jessica Pehlke-Milde. 2016. Recensement des activités des sages-femmes indépendantes de Suisse. Rapport sur le recensement 2015. Winterthur : ZHAW Département Gesundheit. http://www.sage-femme.ch/x_dnld/stat/Statistikbericht_2015_f.pdf

rents souvent insécurisés, tout en contrant l'éclatement des offres de soins et en réduisant les consultations coûteuses auprès de médecins spécialistes ou dans des services d'urgence.

Une offre de conseil et de suivi téléphonique proposée par des sages-femmes pour les futurs parents et pour leurs consœurs constitue un outil économique pour assurer la promotion de la santé et la couverture en soins de santé de la mère et de l'enfant. Elle poursuit les buts suivants :

- a. répondre de manière facilement accessible au besoin de prévention et d'information des parents ;
- b. renforcer l'offre de soins et de suivi par une sage-femme proposée aux jeunes parents et aux nouveau-nés durant les huit premières semaines de vie de l'enfant ;
- c. assurer la coordination pluridisciplinaire des spécialistes et des organisations dans le domaine du suivi médical et social des jeunes parents et des nouveau-nés.

Ce suivi peut être regroupé et piloté de manière simple.

Il s'agit d'assurer une permanence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ainsi qu'une transition sans faille vers les centres de puériculture, de manière à améliorer toute la chaîne de soins.

Ce petit effort permet de décharger les maternités et de prévenir les complications post-partum (p. ex. les réhospitalisations et les dépressions post-partum) ou des atteintes chroniques à la santé des nouveau-nés, génératrices de coûts élevés. L'encadrement complet par une sage-femme participe au bien-être de la femme enceinte, de la mère et du nourrisson, contribue à économiser des coûts de santé et s'inscrit dans l'intérêt majeur du canton. Il s'agit dès lors de conclure des mandats de prestations avec une institution et d'allouer les ressources financières nécessaires à la mise sur pied d'une telle offre de conseil et de suivi.

Destinataire

- Grand Conseil